Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212902456-20260702-20260542-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2026

Date de convocation	**25 juin 2026**
Date de publication	**3 juillet 2026**
Membres en exercice	**19**
Membres présents	**19**
Membres votants	**19**

2026/06/42

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Divy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Divy sous la présidence de Monsieur Michel CORRE, Maire.
Présents *: :* M. Michel CORRE, Mme Isabelle DINCUFF, M. Roland EOZENOU, Mme Maryse DUBET, M. Nicolas MOREAU, Mme Isabelle KERNEIS, M. Jean-Marc MALEVILLE, M. Robert JEZEGOU, M. Pierre-Yves HILI, M. Stéphane RIVOALEN, Mme Elisabeth COURCOL, Mme Josseline CHICHERY, M. Mickaël LUNVEN, Mme Nadège ROUDAUT, Mme Caroline HARTEREAU, Mme Julie MOALIC, Mme Elodie FLOC'H, M. Maxime QUIVIGER, Mme Flavie BALCON.
Secrétaire : Mme Nadège ROUDAUT.

Subventions 2026

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations pour l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 1 % le montant des subventions,

Après examen de l'ensemble des subventions, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Roland EOZENOU ne participant pas au vote pour « Société de Chasse ; Julie MOALIC ne participant pas pour « APEL »), valide le montant des subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2026 :

	Montant subvention
Associations Sportives	**8 872.00 €**
Courir à Saint-Divy	515.00 €
SDS Tennis Table (adhérents)	1 381.00 €
SDS Tennis Table National – Sport Santé	1 578.00 €
Tennis de table National	600.00 €
SDS Foot	1 569.00 €
Saint-Divy Gym	562.00 €
Société de Chasse	287.00 €
Marche avec nous	195.00 €
Le Grand Roque	281.00 €
SDS Basket	1 803.00 €
AYSD (Yoga)	101.00 €
Associations Loisirs & Culture	**1 449.00 €**
Les doigts d'Or	144.00 €
Théâtre Oxygène	399.00 €
UNC Saint-Divy	186.00 €
Anim-saint divy	256.00 €
APEL et ALPE (montant maximum sur justificatifs) Transport sorties scolaires	143.00 €
Comité de Jumelage	178.00 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212902456-20260702-20260542-DE

2026/06/42

Associations Caritatives	**676.00 €**
Adapei 29	52.00 €
AFSEP – Association Nationale de Patients	52.00 €
AIR du Léon (Aide aux insuffisants rénaux) France Rein	52.00 €
APF France Handicap	52.00 €
Association Céline et Stéphane leucémie espoir	52.00 €
Association Enfance et Partage	52.00 €
Croix Rouge Française	52.00 €
Droit des femmes et des familles	52.00 €
France Alzheimer	52.00 €
Rêve de clown	52.00 €
Secours Populaire	52.00 €
Solidarité paysans	52.00 €
AFM Téléthon	52.00 €

Pour extrait conforme au Registre
A SAINT DIVY, le 3 juillet 2026

Le Secrétaire de séance,
Nadège ROUDAUT

Le Maire,
Signé : Michel CORRE

Le Maire de Saint-Divy certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.